

Plusieurs sources de pollutions dégradent la qualité de l'eau de pluie à savoir :

- pollution atmosphérique : tous les polluants de l'air sont piégés dans l'eau qui tombe du ciel...
- pollution chronique : la pluie qui lessive les surfaces urbaines, va se charger en polluants tels que les hydrocarbures, métaux lourds, chlorures...
- pollution accidentelle : ponctuelle, elle est occasionnée par un déversement accidentel de matière polluante ou toxique.

Les dispositifs tels que les débourbeurs séparateurs à hydrocarbures, permettent de retenir les huiles et hydrocarbures avant rejet au milieu naturel.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Les eaux polluées d'hydrocarbures et de matières en suspension arrivent dans le compartiment débourbeur où les matières en suspension (d'une densité supérieure à celle de l'eau) décantent et forment des boues qu'il faut curer régulièrement (accès par les regards).

Ensuite, les eaux débourbées passent à travers un filtre coalesceur qui permet aux microgouttelettes légères d'hydrocarbures de s'agglomérer plus facilement afin d'augmenter la vitesse ascensionnelle et donc d'améliorer leur séparation.

Les hydrocarbures forment ainsi une couche à la surface du compartiment séparateur.

Les eaux traitées peuvent alors être rejetées.

CONCEPTION ET DIMENSIONNEMENT

L'installation doit répondre aux exigences de la norme NF EN 858 pour le dimensionnement, l'installation et l'entretien.

Des aides financières peuvent être demandées, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Afin d'assurer le bon fonctionnement d'un séparateur à hydrocarbures, celui-ci doit être précédé d'un débourbeur (intégré ou non).

Les regards de vidange doivent être parfaitement accessibles pour l'entretien du séparateur. Ils doivent être suffisamment grands pour permettre le nettoyage et un éventuel changement du filtre coalesceur.

L'installation doit être conforme aux prescriptions et éventuelle limitation de débit, imposées par le Service Public. Elle doit respecter les exigences du Règlement d'assainissement.

Tout débourbeur-séparateur à hydrocarbures comporte obligatoirement un obturateur automatique et un dispositif d'alarme automatique. La totalité des eaux de ruissellement doit être traitée ; le dispositif doit être sans by-pass et la création d'un bassin de stockage en amont peut s'avérer nécessaire.

- la pose de l'appareil doit être réalisée suivant les conseils du fabricant.
- la concentration en hydrocarbures en sortie de séparateur doit être inférieure à 5 mg/l.

ENTRETIEN

La mise en eau de l'appareil doit se faire en même temps que sa mise en place et à **chaque vidange**. Le bon fonctionnement de l'obturateur doit être vérifié dans les deux cas.

Le séparateur à hydrocarbures ainsi que le débourbeur doivent être vidangés autant que nécessaire et au minimum une fois par an. Les boues et les hydrocarbures vidangés doivent être envoyés en centre de traitement.

Les Bordereaux de Suivi de ces déchets devront être conservés et mis à disposition du Service Public dans le cadre de ses contrôles.



Informations

Pour tout renseignement complémentaire,
contacter la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

☎ 03 26 77 70 59

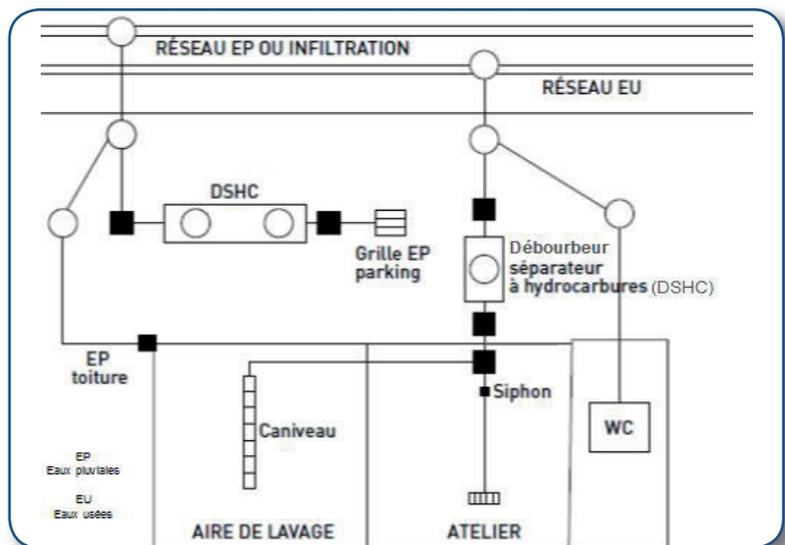
EXEMPLES DE SITUATIONS OÙ L'INSTALLATION DE SÉPARATEURS À HYDROCARBURES EST OBLIGATOIRE

Un séparateur à hydrocarbures est installé lorsqu'il y a un risque de pollution par les hydrocarbures, notamment par lessivage. Les eaux pluviales sont récupérées à partir d'une zone étanche vers le séparateur avant rejet au réseau interne d'eaux pluviales. Les secteurs d'activité concernés sont :

- Cassettes automobiles
- Ferrailleurs
- Garages
- Stations-services
- Location de matériel BTP
- Certaines industries

Les aires de lavage, **couvertes ou non**, doivent également être équipées d'un déboureur séparateur à hydrocarbures avant rejet au réseau d'eaux usées.

EXEMPLE D'INSTALLATION POUR UN GARAGE

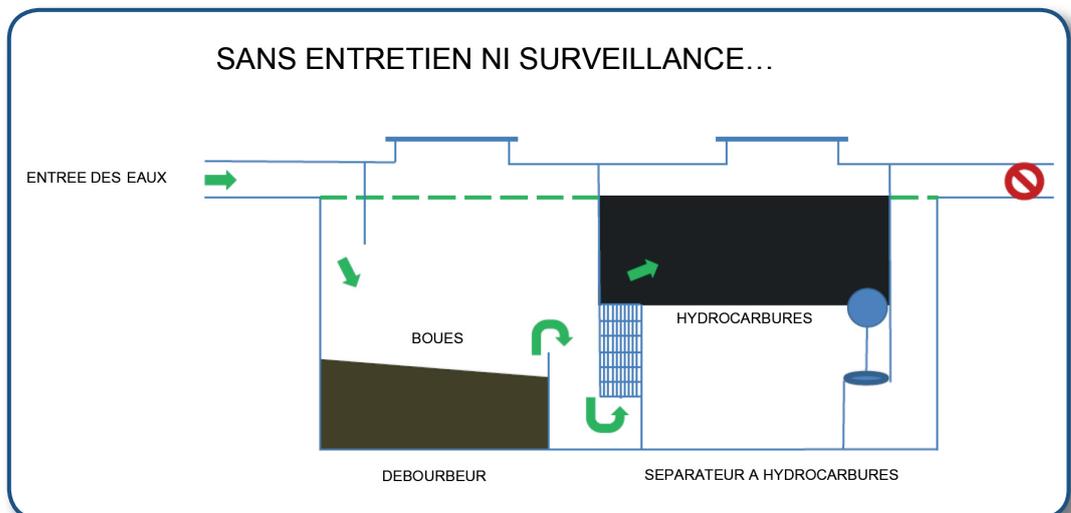
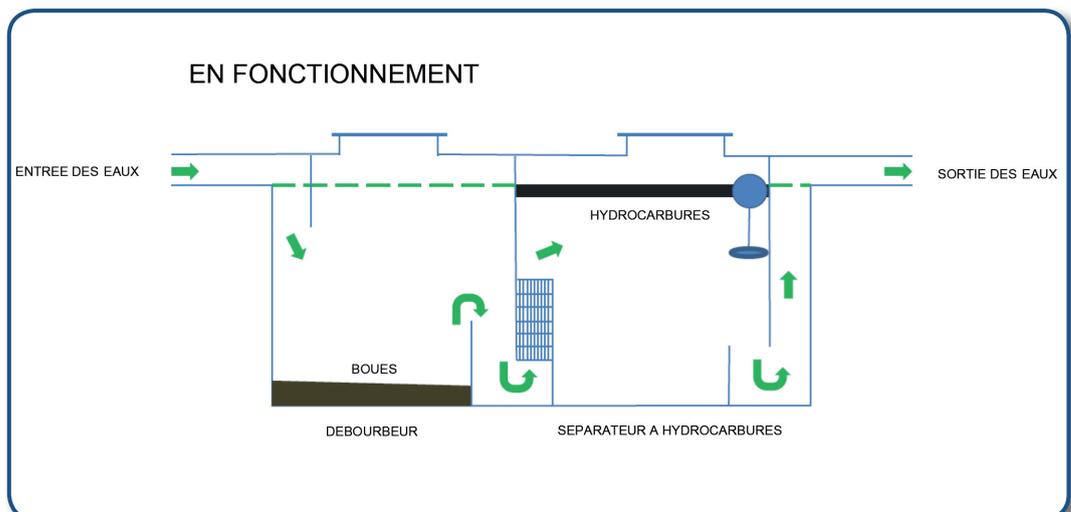


EP : Eaux Pluviales - EU : Eaux Usées

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT D'UN DEBOURBEUR SEPARATEUR A HYDROCARBURES

L'absence ou l'insuffisance d'entretien peut bloquer l'évacuation du séparateur. En amont, les eaux montent en charge et ne peuvent plus être évacuées correctement.

Entretenez votre installation régulièrement et pensez à contrôler la position du flotteur. S'il n'est plus visible, c'est qu'il est en train d'obstruer la sortie.



Tout autre dispositif de traitement des hydrocarbures devra être soumis au Service Public pour approbation avant installation.

L'animation pour la protection de la ressource en eau est soutenue techniquement et financièrement par

